

VÉHICULE D'ATTENTE

VOS AVANTAGES

- Tarif dégressif en fonction de la durée d'utilisation
- Éviter un engagement définitif sur une longue durée pour un collaborateur non confirmé
- Un interlocuteur unique vous propose une solution globale de mobilité

LES "PLUS" DIAC LOCATION

- Bénéficiez des remises déjà négociées auprès de notre réseau de location courte durée
- Le réseau de marque de proximité le plus dense, très réactif à votre besoin immédiat
- Kilométrage illimité
- Pas d'empreinte bancaire, ni caution

PRINCIPE

LA MISE A DISPOSITION IMMÉDIATE D'UN VÉHICULE EN « LOCATION COURTE DURÉE » DANS 3 CAS :

- Attente de livraison d'un véhicule en location longue durée
- Embauche d'un collaborateur pas encore confirmé
- Immobilisation d'un véhicule

FONCTIONNEMENT

La durée d'utilisation du véhicule ne peut excéder 12 mois.

Ce véhicule d'attente sera facturé en fonction de la durée réelle d'utilisation.

Le véhicule d'attente est assuré pour les dommages tous accidents, vols, incendies, bris de glace, dans le cadre des conditions générales de location courte durée, comme le conducteur et les personnes transportées.

Le conducteur doit avoir au minimum 21 ans et 2 ans de permis.

PAIEMENT

LE PAIEMENT S'EFFECTUE INDÉPENDAMMENT DU LOYER FINANCIER

- Au terme de la location courte durée lorsque la durée d'utilisation est inférieure à 30 jours.
- Tous les 30 jours à dater de la prise du véhicule, pour les durées excédant 1 mois.

